

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification du PLU de la Commune d'Aussois
1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire de la Commune d'Aussois
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Commune d'Aussois 4 rue de l'église 73500 AUSSOIS Tel. : 04 79 20 30 40 Mail : mairie@aussois.com
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>SCOT du Pays de Maurienne, approuvé le 25 février 2020.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>La commune est couverte par un PLU approuvé le 05 mars 2020 ; il a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les évolutions portent sur le zonage et le règlement. Voir notice pour le détail, qui comprend les éléments avant et après procédure.</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	691 habitants en 2018
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	4 267 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<p>En zone Urbaine, 565 m² passent de zone Ua (centre-bourg ancien) en zone Uh (hébergements hôteliers)</p> <p>En zone Agricole, 3800 m² passent de zone Aa (secteur destiné à la protection des terres agricoles) en zone Ab1 (secteur dans lequel les constructions agricoles sont autorisées)</p> <p>5400 m² passent de zone N en zone Ac (secteur destiné à un chenil) et 4175 m² de zone Aa en zone Ac.</p>
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p> <p>Voir tableau ci-dessous. Les surfaces modifiées figurent en rouge.</p>

Zone Uc	Secteur urbanisé récent moins dense	12.05	0.28%	12.05	
Zone Uce	Secteur à vocation mixte	2.45		2.45	
Zone Ud			0.00%	0.00	
Zone Uh	Secteur urbanisé destiné aux hébergements hôteliers et touristiques	0.24	0.01%	0.29	0.05
Zone Ue	Secteur urbanisé destiné aux activités économiques	0.15	0.00%	0.15	
Zone Uea	Secteur urbanisé destiné aux activités agricoles et économiques	1.42	0.03%	1.42	
Zone Uep	Secteur destiné à des constructions et équipements publics	1.28	0.03%	1.28	
Zone Uj	Secteur de jardins potagers	1.17	0.03%	1.17	
TOTAL zones U		33.53	0.78%	33.53	0
Zones à urbaniser					
Zone AUt	La Cordaz	1.19	0.03%	1.19	
Zone AUt	Le Villeret	0.58	0.01%	0.58	
TOTAL zones AU		1.77	0.04%	1.77	0
TOTAL zones U et AU		35.30	0.82%	35.30	0
Zones agricoles					
Aa	Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage	1 446.83	33.74%	1446.03	-0.8
Ab1	Secteur agricole du village dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place	0.47	0.01%	0.85	0.38
Ab2	Secteur agricole d'alpage dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place.	694.30	16.19%	694.30	
Ac	Secteur agricole à destination de chenil			0.96	0.96
Arh	Secteur agricole de taille et capacité d'accueil limitées, où peuvent être aménagés des restaurants et hôtels d'altitude.	0.20	0.00%	0.20	
TOTAL zones A		2 141.80	49.95%	2142.34	0.54
Zones naturelles					
N	Secteur naturel	2 081.25	48.53%	2080.71	-0.54
Nca	Secteur destiné au camping	5.38	0.13%	5.38	
NL	Secteur destiné aux sports et loisirs	4.43	0.10%	4.43	
NL1	Secteur destiné aux sports et loisirs de La Buidonnière	2.10	0.05%	2.10	
Np	Secteur d'intérêt patrimonial	17.50	0.41%	17.50	
Npk	Secteur destiné à du parking	0.47	0.01%	0.47	
TOTAL zones N		2 111.13	49.23%	2110.59	-0.54
TOTAL COMMUNE		4 288.23		4288.23	0

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les orientations du PADD approuvé le 5 mars 2020 sont :

- Créer les conditions pour maintenir la population actuelle et accueillir de nouveaux habitants
- Compléter l'offre pour les activités économiques (services, artisanat)
- Renforcer les lits touristiques marchands et l'attractivité du domaine skiable
- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain
- Maintenir une activité agricole dynamique
- Sécuriser les déplacements doux et améliorer les conditions de stationnement
- Conserver au village d'Aussois son caractère rural de montagne et la qualité de son cadre de vie

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

- Préserver les espaces naturels sensibles, les continuités écologiques et la qualité des paysages et préserver le patrimoine culturel
- Maintenir et valoriser les espaces de loisirs destinés aux habitants permanents et aux vacanciers
- Tenir compte des équipements et services dans les choix de développement et les améliorer le cas échéant

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Les évolutions portent sur les points suivants :

1. Plan de zonage :
 - Création d'un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) nommé Ac (Agricole dans lequel une activité de chenil est autorisée) au lieu-dit Les Moulins pour permettre la restructuration d'un chenil existant → participe au maintien de la diversité des activités touristiques de la Haute Maurienne Vanoise
 - Classement de l'hôtel du Soleil en zone Uh (secteur urbanisé destiné aux hébergements hôteliers et touristiques) → participe au maintien des lits marchands sur la station
 - Création d'une zone Agricole Ab1 (secteur agricole du village, dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place) au lieu-dit Sous l'église, pour permettre l'installation de nouvelles activités agricoles ou le développement de celles en place → participe au maintien de l'activité agricole.
2. Règlement :
 - Interdiction du changement d'usage vers l'habitat des stationnements en zone Ua
 - Assouplissement de la règle relative aux stationnements dans le village ancien.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
		Non concerné.

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. Avis de la CDNPS pour dérogation au principe de l'urbanisation en continuité (chenil) Avis de la CDPENAF pour la création d'un STECAL (chenil)
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		Commune soumise en intégralité à la loi montagne.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône - Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Les évolutions du zonage concernent le secteur des Moulins, en aval de la RD 215 reliant Aussois à Modane (restructuration du chenil), le centre du village (hôtel du Soleil) et le lieu-dit Sous l'église en aval du village (création du secteur Ab1 pour les bâtiments agricoles).

Les plans de zonage des secteurs concernés et le règlement figurent dans la notice.



4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

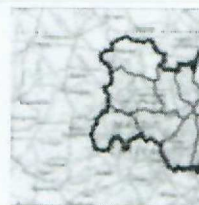
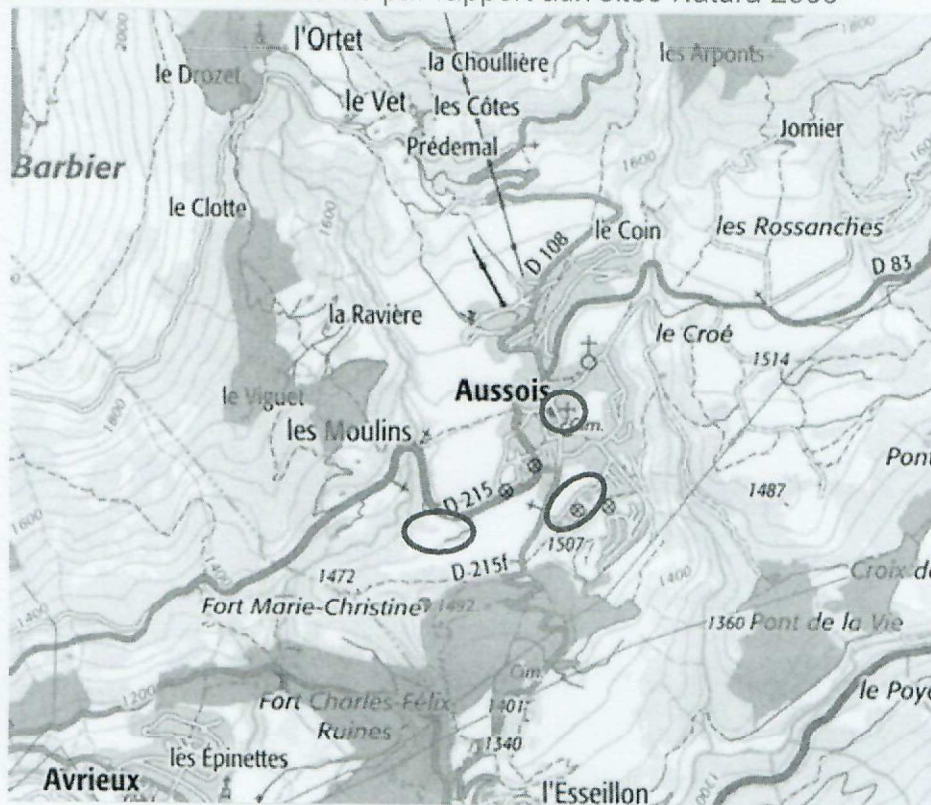
4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale de montagne support de station.
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i> Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN <p>Les évolutions ne remettent pas en cause les orientations et le contenu actuels du PLU.</p>	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i> Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné

4.1 Présentation de votre projet	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers								
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?					
Des espaces agricoles ?	X		<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p>AOP Beaufort IGP :</p> <table border="1"> <tr><td>Emmental de Savoie</td></tr> <tr><td>Emmental français Est-Central</td></tr> <tr><td>Gruyère</td></tr> <tr><td>Pommes et poires de Savoie</td></tr> <tr><td>Tomme de Savoie</td></tr> </table> <p>Création d'un secteur Agricole Ac à destination de chenil de 0,96 ha, dont environ 0,5 ha déjà occupés par l'activité. Création d'une zone Agricole Ab1 destinée à des bâtiments d'élevage de 3 850 m² par réduction d'une zone Aa (secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage).</p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p>	Emmental de Savoie	Emmental français Est-Central	Gruyère	Pommes et poires de Savoie	Tomme de Savoie
Emmental de Savoie								
Emmental français Est-Central								
Gruyère								
Pommes et poires de Savoie								
Tomme de Savoie								
Des espaces boisés ?	X		<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p>La création de la zone Ac concerne environ 2 800 m² de secteur réellement boisé ; il ne s'agit pas d'une forêt soumise au régime forestier ou d'une forêt de protection. Aucun défrichement n'est prévu.</p>					
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>					
Complétez si nécessaire								

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i> Zone Natura 2000 La Vanoise au titre de la directive Oiseaux et Massif de la Vanoise et Formations forestières et herbacées des Alpes internes au titre de la directive Habitats A bonne distance des sites objets des évolutions.
Un parc naturel national ou régional ?		X	Parc National de la Vanoise. A bonne distance des sites objets des évolutions.
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		La commune est concernée par <ul style="list-style-type: none"> • 6 ZNIEFF de type 1: « Pinèdes autour du monolithe de Sardières », « Forêts de résineux de l'ubac de la Haute Maurienne », « Cembraie au-dessus du Plan d'aval », « Pelouses steppiques de la Loutraz Chatalamia », « Forêts et alpages de l'Orgère au col de Chavière » et « Fond d'Aussois ». • et 3 ZNIEFF de type 2 : « Massif de la Vanoise », « Massif du Mont Cenis » et « Adrets de la Maurienne ». Les trois sites objets d'une évolution de zonage sont dans la ZNIEFF de type 2 « Adrets de la Maurienne ». Aucun enjeu particulier n'est recensé.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Il y a 17 zones humides recensées sur la commune. Aucun enjeu vis-à-vis des évolutions du PLU
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	Proximité du ruisseau Saint-Benoît identifié comme frayère, poisson liste 1, de la zone du chenil. La restructuration du chenil permettra une meilleure gestion des déjections canines et donc réduira les risques de pollution du ruisseau en aval.
Complétez si nécessaire			

Localisation des évolutions par rapport aux sites Natura 2000



Légende

Zonages Nature réglementaires

- Natura 2000 - directive habitats de Rhône-Alpes
- Natura 2000 - directive oiseaux

Administratif

- Régions du produit ADMIN EXPRESS (conforme au COG de l'INSEE) - Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements du produit ADMIN EXPRESS (conforme au COG de l'INSEE) - Auvergne-Rhône-Alpes

Fonds IGN et Autre

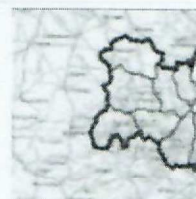
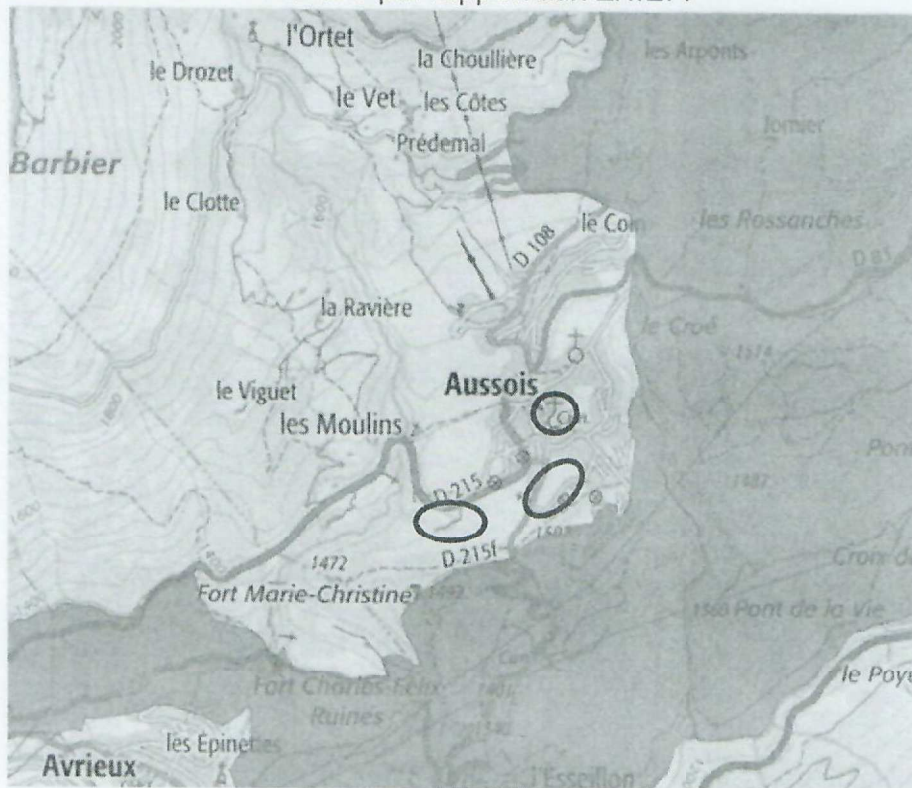
- Cartes IGN niveaux de gris



ADMINEXPRESS® et SCANS® (IGN)- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Localisation des évolutions par rapport aux ZNIEFF



Légende

Inventaires Biodiversité-Géodiversité

ZNIEFF et ZICO

- ZNIEFF de type 1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)
- ZNIEFF de type 2 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)

Administratif

- Régions du produit ADMIN EXPRESS (conforme au COG de l'INSEE) - Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements du produit ADMIN EXPRESS (conforme au COG de l'INSEE) - Auvergne-Rhône-Alpes

Fonds IGN et Autre

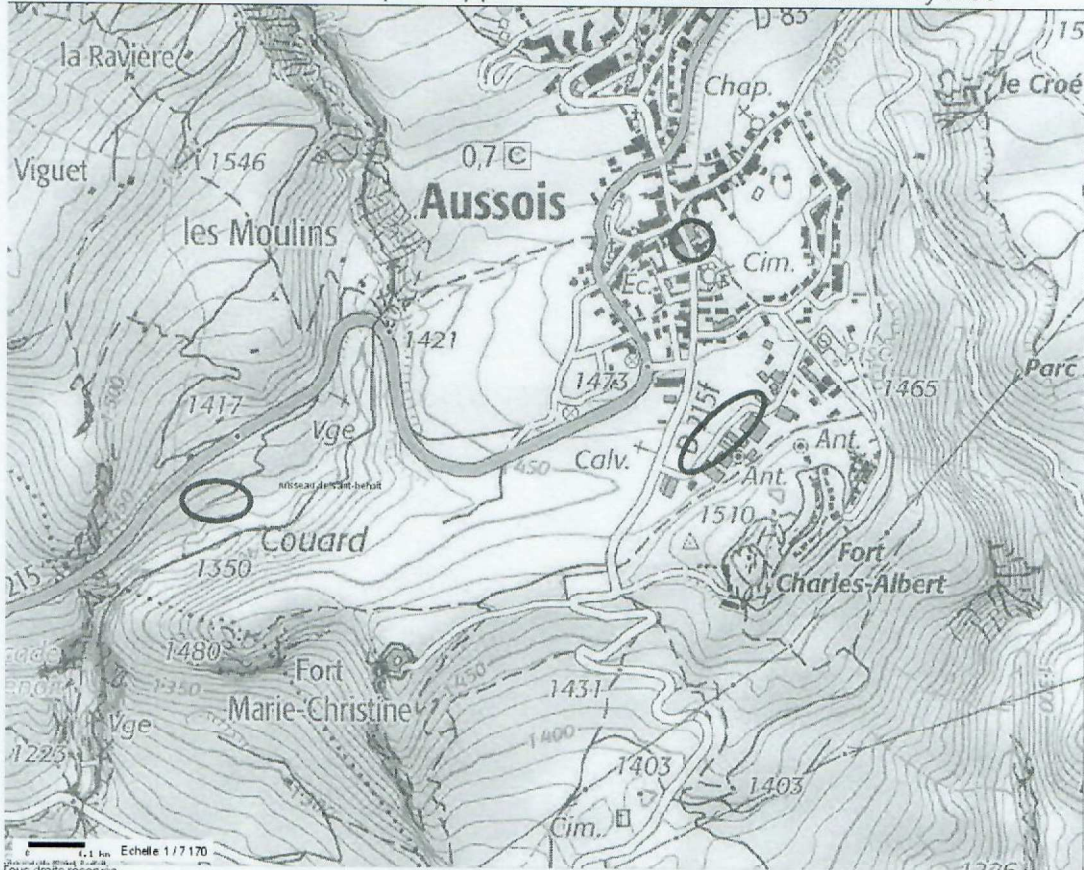
- Cartes IGN niveaux de gris



ADMINEXPRESS® et SCANS® (IGN)- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Localisation des évolutions par rapport aux zones humides et aux frayères



- Contenu de la carte**
- Annotations
 - Zones humides
 - Zones humides (inventaire CEN 2019)
 - Espace fonctionnel des zones humides
 - Eau
 - Espaces de bon fonctionnement
 - EBF Bande Active BV/ Arly
 - EBF Mini BV/ Arly
 - EBF Maxi BV/ Arly
 - Inventaire des frayères
 - ~ Ecrevisse liste 2
 - ~ Poisson liste 1
 - ~ Poisson liste 2
 - ~ Réservoirs biologiques (par tronçon)
 - ~ Réservoirs biologiques (tronçons aggl.)
 - ~ Cours d'eau EDCartage
 - Domaine public du lac du Bourget
 - Cours d'eau appartenant au domaine public
 - ~ DDT
 - ~ SNRS
 - Sélection automatique (Niveaux de gris IGN)

Document imprimé le 15 Juillet 2021, serveur Géo-IDE carto V0.2, <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>. Service: DDT 73.

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui

Non

Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?

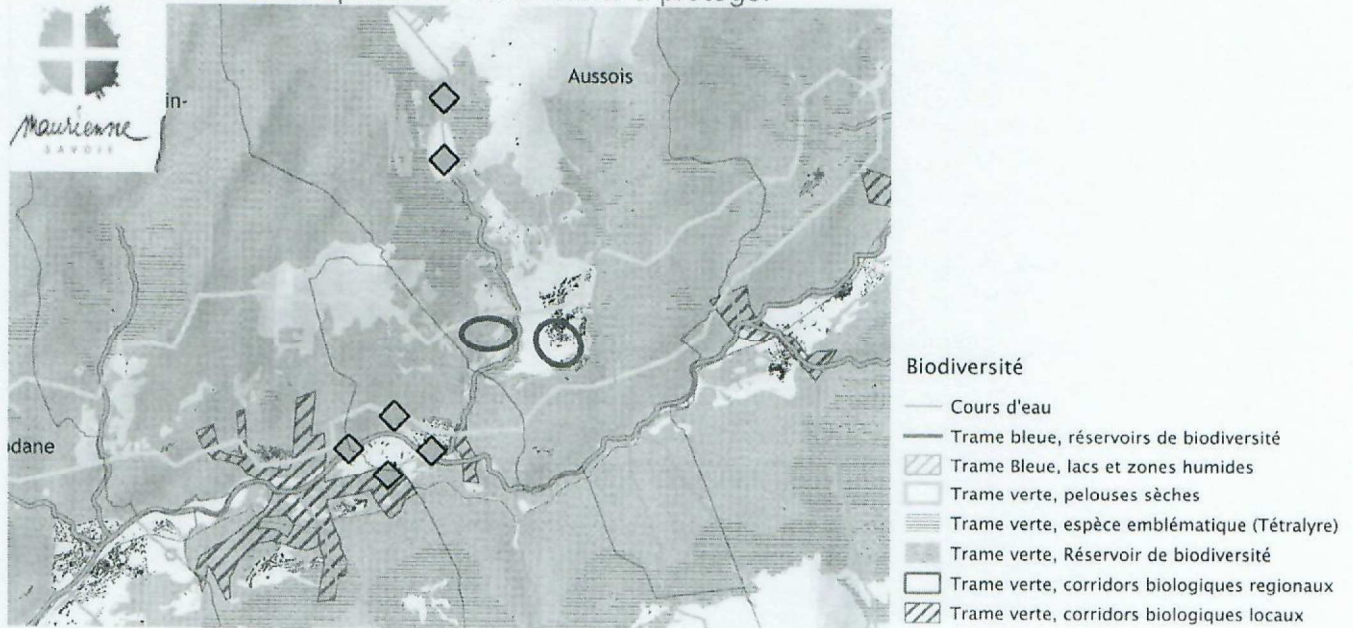
SCOT : aucun corridor recensé.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?
http://carto.datarar.gov.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

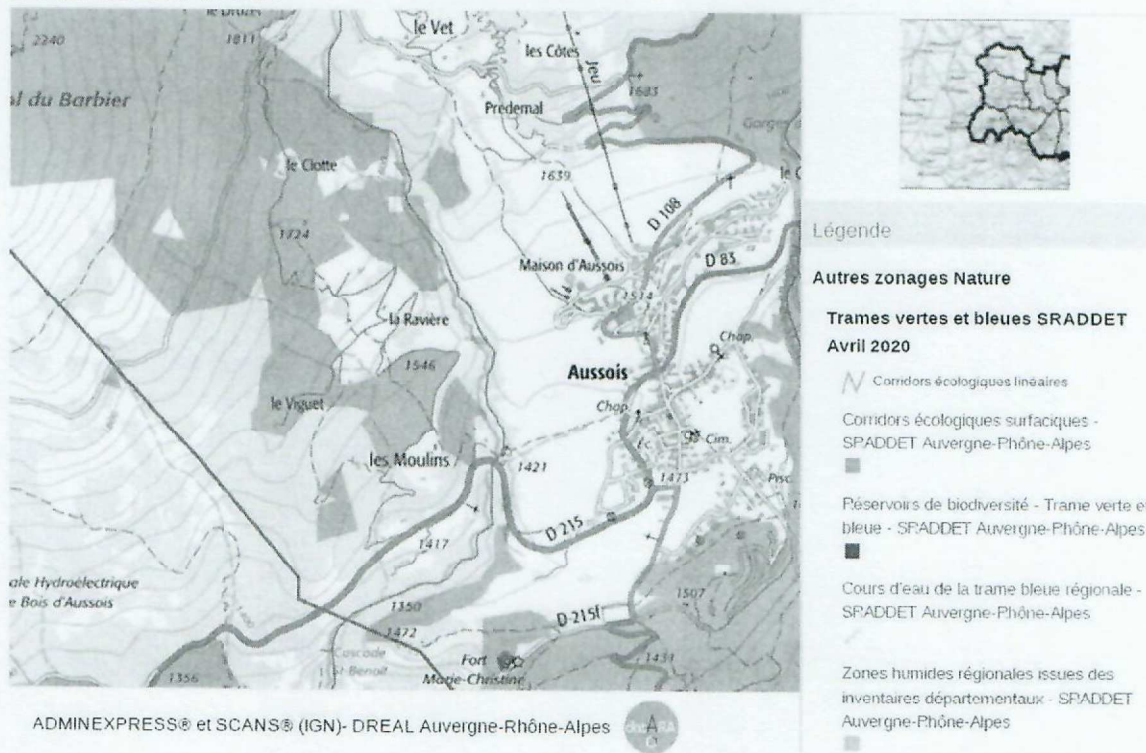
Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Pas de corridor identifié au SRADEET.

Extrait du SCOT – Les espaces de biodiversité à protéger



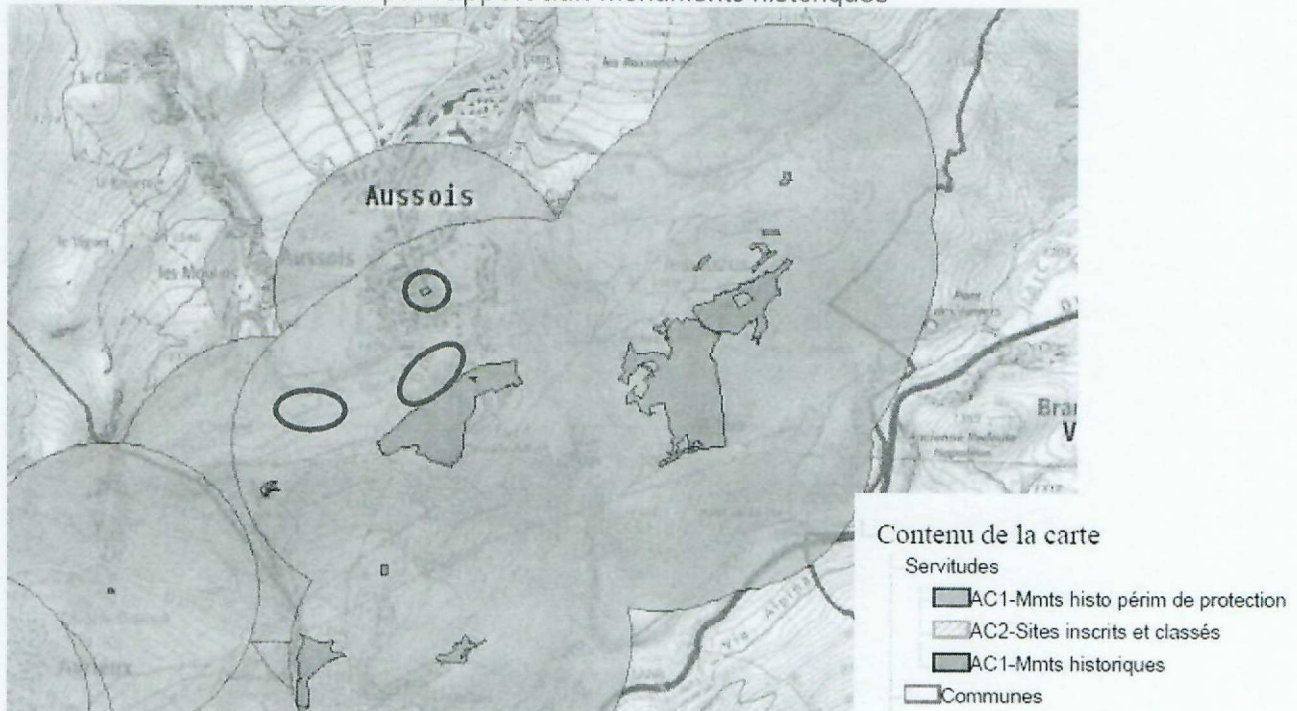
Extrait du SRADEET



4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	X		<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> Localisation des trois sites dans des périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits. Aucune co-visibilité ou visibilité directe entre le fort Marie-Christine et le chenil. Zone Agricole : règlement pour l'insertion architecturale et paysagère des constructions: Hôtel : sans incidence.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

Localisation des évolutions par rapport aux monuments historiques



4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Restructuration du chenil : dans le périmètre de protection éloignée du captage de Saint Benoît utilisé au titre de secours pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Avrieux. L'ensemble des travaux permettra la mise aux normes sanitaires des installations (avis favorable de l'ARS)
Autres captages prioritaires ?		X	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Non concerné
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Non concerné
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Non concerné
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	Aucun site BASOL sur la commune.
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	Un site BASIAS. Aucune incidence de l'évolution du PLU sur ce site.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
RHA7300713	PELISSIER	Station service	Chemin Grande Communication N°15	AUSSOIS	G47.30Z		Pas de géolocalisation

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Localisation du site BASIAS



4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> La commune dispose d'une carte des aléas dont des extraits sont joints dans la notice. Une étude spécifique a été menée sur le site du chenil ; elle est jointe au dossier de modification du PLU.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		La commune est couverte par un PPRI. Les évolutions du PLU ne sont pas dans le périmètre d'étude du PPRI vu leur localisation.
Nuisances ?	X		<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> La restructuration du chenil, avec des locaux fermés pour les chiens pendant la nuit et lors de la distribution des repas, permettra de réduire les nuisances sonores liées aux aboiements.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Transports en commun organisés la région et la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise. Aucun enjeu vis-à-vis des évolutions du PLU
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	Aucun enjeu vis-à-vis des évolutions du PLU
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			


5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Non obligatoire au code de l'urbanisme
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Zonage et règlement avant / après figurent dans la notice Localisation par rapport aux enjeux environnementaux : cf. le présent formulaire <input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : Lieu :	NOM	PRENOM	
	SIGNATURE		

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Agence ROSSI Gabrielle MOLLIER 50 rue Suarez 73200 ALBERTVILLE urbanisme@agence-rossi.fr 04 79 37 61 75
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Commune d'Aussois 4 rue de l'église 73500 AUSSOIS Tel. : 04 79 20 30 40 Mail : mairie@aussois.com; dgs@aussois.com et etienne- emorine@aussois.com